



EQEVAC - Équipers d'Évacuation *mise à jour 21 Avril 2024*

Objectif :

- Savoir donner l'alarme et lancer une évacuation au sein de son établissement dans le respect de l'organisation interne.
- Identifier le rôle des acteurs de l'évacuation et favoriser une remontée claire d'informations utiles aux secours publics.
- Savoir passer une alerte complète.
- Prendre en charge les Personnes à Mobilité Réduite.
- Organiser le point de rassemblement.

Modalités d'évaluation : Évaluation formative et QCM en fin de formation.

Durée : 4h00

Rythme et mode d'accompagnement : Temps plein en présentiel

Modalités d'accès : Analyse du besoin pouvant être réalisée par téléphone ou en présentiel mais également par mail avec notre formulaire en ligne en cliquant sur ce lien ["ma demande"](#)

Proposition commerciale valable 1 mois

Élaboration d'un contrat ou d'une convention de formation

Envoi d'une convocation précisant les modalités de déroulement de la formation

Stagiaires : 2 à 8 personnes

Prérequis : aucuns

Public concerné : Toute personne désignée ou volontaire pour assurer l'évacuation de son lieu de travail

Maintien des connaissances : La formation EQEVAC peut être renouvelée chaque année afin de mettre à jour ses connaissances. Ces sessions courtes permettent une sollicitation réduite de l'emploi du temps des apprenants.

Accessibilité : Formation accessible au public en situation de handicap (les rôles seront définis en fonction de l'organisation mise en place et de la typologie d'établissement).

Lieu : Au sein de votre établissement

Moyens et supports : Vidéoprojecteur, ordinateur. PPT

Tenue et matériel(s) à prévoir : Tenue décontractée, nécessaire pour prendre des notes, votre téléphone portable, clef USB.

Délai d'accès : environ 15 jours à réception des documents contractuels signés

Intervenant : instructeur incendie et évacuation

Attribution finale : Attestation de formation individuelle et pour l'établissement

Programme :

- Qu'est-ce que l'évacuation ?
- Compétence des Guides et Serre-files
- Quand évacuer ?
- L'incendie – Le départ de feu
- La dangerosité des fumées
- Déroulement de l'intervention

- L'alarme
- Consignes générales
- Désignation des Guides et Serre-files
- Rôle des Guides et Serre-files
- Le triangle du feu
- Les extincteurs – Les classes de feu – Les agents extincteurs
- L'alerte
- Questionnaire de fin de stage
- Visite des bâtiments et études de cas

L'enseignement alterne entre théorie et pratique avec un rapport d'environ **70/30**

Tarif formation HT : 450,00 €

Évaluation de la formation : mise à jour le 23 Avril 2024

- taux de satisfaction : 100%
- taux de réussite : 100%
- taux de recommandation : 100%



Nos taux sont calculés par rapport aux évaluations de nos participants

Références : Code du Travail Article R.4227-39 La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

Règlement de sécurité en ERP, Arrêté du 25 Juin 1980 :

- **Article MS 48** Les personnes désignées par l'exploitant, mentionnées au paragraphe 1.a de l'article MS 46 pour assurer la sécurité contre l'incendie, doivent avoir reçu une formation conduite à l'initiative et sous la responsabilité de l'exploitant.
- **Article MS 51** Des exercices d'instruction du personnel doivent être organisés sous la responsabilité de l'exploitant. La date de ceux-ci doit être portée sur le registre de sécurité de l'établissement.

APSADR6 Règle APSAD R6 – Novembre 2009 Maitrise du risque incendie :

Le chef d'établissement désigne et forme du personnel en charge de l'intervention contre un incendie. La formation du personnel à l'intervention incendie doit être à la fois théorique et pratique. Au minimum, un recyclage de cette formation sur une période de 3 ans est mis en place pour l'ensemble du personnel formé initialement.